



DECLARATION DU CLIENT ET AVIS CONCERNANT L'EXAMEN MEDICAL AUX FINS DE L'IMMIGRATION ET AVIS CONCERNANT LA VACCINATION

Nom(s) de famille	Prénom(s)	EMI # (si connu)
-------------------	-----------	------------------

AVIS CONCERNANT L'EXAMEN MÉDICAL OBLIGATOIRE AUX FINS DE L'IMMIGRATION

Examen médical aux fins de l'immigration (EMI)

Un médecin désigné et des professionnels et établissements de santé affiliés effectueront votre EMI et les tests connexes afin de déterminer l'admissibilité ou l'interdiction de territoire pour des motifs sanitaires conformément à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR)*. Le médecin désigné et/ou les professionnels de la santé affiliés saisiront les résultats dans le système eMédical. Les résultats seront ensuite transférés par le ministère australien des Affaires Intérieures (Home Affairs). L'EMI peut comprendre (mais ne se limite pas à) un examen physique complet, un questionnaire lié à votre état de santé passé et actuel, une radiographie du thorax, des analyses de sang pour le dépistage du VIH et de la syphilis et une analyse d'urine.

Stockage des information recueillies dans le cadre de l'EMI dans le système eMédical

Les renseignements recueillis et conservés relativement à votre EMI, y compris une photographie numérique de votre visage, seront traités par voie électronique dans le système eMédical. Le système eMédical est un système électronique hébergé, exploité, tenu à jour et détenu par le ministère australien des Affaires intérieures (Home Affairs). Les informations recueillies seront temporairement stockées dans eMédical et transférées par voie électronique de manière sécurisée, notamment par chiffrement en transit à Immigration Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) au Canada. La période de stockage dans le système eMédical peut aller jusqu'à 15 mois à partir de la date d'évaluation de l'EMI par IRCC. Home Affairs et IRCC peuvent communiquer ces renseignements à des fins liées à l'exploitation et à la maintenance du système eMédical. Home Affairs conservera tout renseignement lié à l'EMI recueilli au moyen d'eMédical ou stocké dans celui-ci et en assurera la confidentialité. Home Affairs n'utilisera ou ne divulguera pas les renseignements à aucune autre fin, à moins que la loi ne lui autorise

Remarque

- Si les informations recueillies relativement à votre EMI ne sont pas stockées dans le système eMédical, le traitement de votre demande sera retardé.
- Home Affairs et IRCC ont certaines procédures qui contiennent des renseignements sur la façon dont une personne peut accéder à ses informations recueillies et stockées dans e Médical, demander la correction de ces informations et soumettre une plainte concernant une violation des lois sur la protection de la vie privée ou des codes de pratique applicables à Home Affairs ou à IRCC. Ces procédures contiennent également des renseignements sur la manière dont Home Affairs et IRCC règlent ces plaintes.
- Les personnes qui cherchent à accéder à leurs informations recueillies et stockées dans eMédical doivent communiquer avec IRCC, qui assurera la liaison avec Home Affairs au besoin
- La politique de confidentialité de Home Affairs peut être consultée à l'adresse suivante : <https://www.homeaffairs.gov.au/access-and-accountability/our-commitments/plans-and-charters/privacy-policy> (en anglais seulement).
- Les procédures d'IRCC concernant l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/transparence/acces-information-protection.html>



Surveillance médicale

Si les résultats de votre EMI indiquent que votre état de santé présente un danger pour la santé publique, un agent peut vous déclarer interdit de territoire ou peut imposer une condition à votre admissibilité au Canada, selon laquelle vous devez vous présenter à une autorité provinciale ou territoriale de la santé publique pour un suivi médical (surveillance médicale) à votre arrivée au Canada.

Si vous êtes tenu de vous présenter à une autorité de la santé publique, IRCC fera ce qui suit :

- aviser l'autorité de la santé publique concernée de ces résultats et de l'obligation d'effectuer un suivi médical (surveillance médicale) aux fins liées à l'application de la LIPR et à la protection de la santé et de la sécurité des canadiens ;
- divulguer les renseignements pertinents contenus dans l'EMI à l'autorité de la santé publique concernée ;
- recueillir les informations auprès de l'autorité de la santé publique concernant la conformité à l'obligation d'effectuer un suivi médical (surveillance médicale) au Canada ;
- mettre à jour votre dossier d'immigration concernant le respect de cette condition dès la réception des renseignements sur la conformité.

Veillez noter que l'autorité de la santé publique sera avisée lorsqu'IRCC connaîtra votre adresse domiciliaire permanente au Canada. Si vous avez besoin de mettre à jour vos coordonnées, veuillez envoyer un courriel à l'unité de liaison avec la santé publique d'IRCC à l'adresse IRCC.MHBSurveillance-SurveillanceDGMS.IRCC@cic.gc.ca.

AVIS CONCERNANT LA VACCINATION ET LA COLLECTE/DIVULGATION DES ANTÉCÉDENTS DE VACCINATION

Vaccination et présentation d'une preuve de vaccination

Au moment de votre EMI, le médecin désigné responsable de votre EMI peut vous offrir un vaccin. Vous n'êtes pas tenu d'accepter de recevoir ce vaccin. Le fait d'accepter ou non l'offre de vaccination ne sera pas utilisé aux fins de l'examen de votre demande d'immigration ni de la détermination de votre admissibilité au Canada en vertu de la LIPR. Si vous décidez de vous faire vacciner, le médecin désigné obtiendra votre consentement pour la vaccination.

Le médecin désigné sollicitera également votre consentement pour la communication des informations relatives à ce vaccin à IRCC. Si vous consentez à cette divulgation, les informations liées à ce vaccin seront stockées dans eMédical, où IRCC pourra les recueillir. Si vous n'y consentez pas, les informations liées à ce vaccin ne seront pas stockées dans eMédical, et IRCC ne les recevra pas. Si vous refusez de vous faire vacciner ou ne consentez pas à la divulgation des informations liées à la vaccination, cette décision n'aura aucune incidence sur votre demande d'immigration.

Le médecin désigné peut également chercher à obtenir votre consentement pour la communication à IRCC de renseignements sur vos antécédents de vaccination (vaccins reçus avant votre visite dans le cadre de l'EMI). Si vous consentez à cette divulgation, vos antécédents de vaccination seront stockés dans eMédical, où IRCC pourra les recueillir. Vous n'êtes pas tenu de présenter une preuve de vos antécédents de vaccination à IRCC dans le cadre de votre EMI. Cette information ne sera pas utilisée aux fins de l'examen de votre demande d'immigration ni de la détermination de votre admissibilité au Canada en vertu de la LIPR. Si vous ne consentez pas à la divulgation, IRCC ne recevra pas de dossier de vos antécédents de vaccination. Cette décision n'aura aucune incidence sur votre demande d'immigration.



Stockage des informations liées au vaccin dans le système eMédical (si vous consentez à ce qu'elles soient communiquées à IRCC)

Les informations liées au vaccin, y compris le type de vaccin(s) reçu(s), la ou les dates de vaccination ou la raison pour laquelle le vaccin n'a pas été offert ou administré, seront traitées par voie électronique dans le système eMédical si vous avez consenti à ce que ces informations soient communiquées à IRCC. Le système eMédical est un système électronique hébergé, exploité et tenu à jour par le ministère australien des Affaires intérieures (Home Affairs). Les renseignements recueillis seront temporairement stockés dans eMédical et transférés par voie électronique de manière sécurisée, notamment par chiffrement en transit, aux serveurs d'IRCC au Canada. La période de stockage dans le système eMédical peut aller jusqu'à 15 mois à partir de la date d'évaluation de l'EMI par IRCC. Home Affairs et IRCC peuvent communiquer ces informations uniquement à des fins liées à l'exploitation et à la maintenance du système eMédical. Home Affairs conservera toute information liée à la vaccination recueillie au moyen d'eMédical ou stockée dans celui-ci et en assurera la confidentialité.

Home Affairs n'utilisera ou ne divulguera pas les informations à aucune autre fin, à moins que la loi ne lui autorise. IRCC conservera toute information liée à la vaccination transférée dans son système interne de stockage de fichiers, GCdocs, et en assurera la confidentialité. IRCC n'utilisera ou ne divulguera pas les informations à aucune autre fin, à moins que la loi ne lui autorise.

Remarque

- Home Affairs et IRCC ont des politiques sur la protection de la vie privée qui contiennent des renseignements sur la façon dont une personne peut accéder aux informations recueillies et stockées dans eMédical, demander la correction de ces informations et soumettre une plainte concernant une violation des lois sur la protection de la vie privée ou des codes de pratique applicables à Home Affairs ou à IRCC. Ces politiques contiennent également des renseignements sur la manière dont Home Affairs et IRCC règlent de telles plaintes.
- Les personnes qui cherchent à accéder aux informations recueillies et stockées dans eMédical doivent communiquer avec IRCC, qui assurera la liaison avec Home Affairs au besoin.
- La politique de confidentialité de Home Affairs peut être consultée à l'adresse suivante : <https://www.homeaffairs.gov.au/access-and-accountability/our-commitments/plans-and-charters/privacy-policy> (en anglais seulement)
- La politique sur la protection des renseignements personnels d'IRCC peut être consultée à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/transparence/acces-information-protection.html>

Utilisation des données sur la vaccination

Les informations permettant d'identifier une personne seront retirées des données sur la vaccination lorsqu'elles seront combinées à celles d'autres personnes à des fins de recherche. Les résultats de cette recherche, qui ne contiendront aucun renseignement personnel, seront utilisés pour l'évaluation de l'accès aux vaccins, du taux de vaccination et des tendances pertinentes. Ces résultats peuvent être utilisés par IRCC ou communiqués à d'autres ministères fédéraux ou à des homologues provinciaux ou territoriaux en vue d'orienter les politiques et les programmes liés à la vaccination.



Déclaration:

Je comprends que la transmission d'une fausse déclaration et la présentation de faux renseignements constituent une infraction au titre de l'article 127 de la LIPR et peuvent entraîner l'interdiction de territoire au Canada ou un renvoi du Canada.

Je comprends que j'ai le droit de refuser (en totalité ou en partie) d'effectuer un EMI, mais j'accepte qu'un tel refus ait une incidence négative sur ma demande d'immigration au Canada.

Je comprends que le fait d'accepter ou de refuser un vaccin, ainsi que le fait d'accepter ou de refuser la divulgation de mes antécédents de vaccination à IRCC, n'auront aucune incidence sur ma demande d'immigration au Canada. Ces consentements ne sont pas obligatoires dans le cadre de mon EMI

DECLARATION DU PARENT/TUTEUR LÉGAL (au nom du client, qui est âgé de moins de 16 ans ou un personne à charge ne pouvant pas signer le formulaire pour des raisons d'incompétence)

Je,

Nom(s) de famille du parent/tuteur légal

Prénom(s) du parent/tuteur légal

certifie que j'ai lu et compris ce formulaire. Je déclare que tous les renseignements que j'ai fournis lors de l'examen médical aux fins de l'immigration à l'appui de la demande que

Nom(s) de famille du client

Prénom(s) du client

Date de naissance
(AAAA-MM-JJ)

a présenté à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté » Canada (IRCC) sont exacts et complets.

En tant que parent ou tuteur légal, je confirme que je suis légalement autorisé à agir au nom du client susmentionné

Signature du client

Date (AAAA-MM-JJ)

Vos renseignements, à l'exception des informations liées à la vaccination, sont fournis à l'appui de votre demande présentée à IRCC. Vos renseignements sont recueillis en vertu de la LIPR et de son Règlement. Ils seront utilisés pour la prise d'une décision concernant cette demande et peuvent être utilisés pour des demandes futures. Malgré les exceptions établies relativement aux données qui ne sont pas présentées à l'appui d'une demande, il est obligatoire de fournir les renseignements nécessaires à l'appui de l'examen médical aux fins de l'immigration. L'omission de fournir les renseignements obligatoires pourrait entraîner le refus de la demande. Certains renseignements sont conservés en vue de tenir un dossier de votre demande aux fins de l'application de la LIPR. Ils seront stockés dans la banque d'informations personnelles IRCC PPU 052 relative aux dossiers médicaux. Ils peuvent être communiqués à d'autres organisations en vertu de la disposition d'usage compatible de la Loi sur la protection des renseignements personnels, conformément aux ententes d'échange de renseignements fédérales, provinciales/territoriales ou locales ou selon les exigences de la loi. La Loi sur la protection des renseignements personnels et la Loi sur l'accès à l'information garantissent à toute personne la protection de ses renseignements personnels et l'accès à ceux-ci. Les détails sur ces questions peuvent être consultés à l'adresse www.infosource.gc.ca. Info Source est également accessible dans les bibliothèques publiques du Canada.